0 Ordre du jour

- 1. Ouverture
- 2. Adoption Ordre du jour
- 3. Retour sur la semaine
- 4. Grève, revendications et actions
- 5. CLASSE et ASSE
- 6. FAÉCUM
- 7. Varia
- 8. Fermeture

1 Quverture

Le quorum est constaté à 14h36

Jean-Cristoph Dury **propose** Yan Bertrand comme président et Patrick Baril-Robichaud comme secrétaire. Étienne Gervais **appuie**.

Que le président soit Yan Bertrand et que le secrétaire soit Patrick Baril-Robichaud.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Observateurs: Adrien Toutant, Audrey Champagne.

Michael Blondin propose l'admission des observateurs avec droit de parole.

François Thibault appuie.

Que les observateurs soient admis avec droit de parole. La proposition est adoptée à l'unanimité.

2 Adoption de l'ordre du jour

Philippe LAMONTAGNE **propose** l'ordre du jour. Michael BLONDIN **appuie.**

> Que l'ordre du jour soit adopté. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3 Retour sur la semaine

Philippe Lamontagne explique qu'il y a eu des conversations entre la ministre Line Beauchamps et les fédérations étudiantes. Il y a eu lundi une rencontre téléphonique entre la ministre, la FEUQ et la CLASSE. Les membres

ont reçu un compte rendu par courriel, qui dit que les associations étudiantes nationales sont satisfaites de la discussion. La ministre a parlé d'un moratoire. La CLASSE est contente, car la ministre a dit que leur présence a été constructive. Line Beauchamps était déçue de la fermeture des associations étudiantes et elle a démissionné en après-midi. Ça serait une initiative personnelle de Line Beauchamps afin d'essayer de dénouer la crise. Par contre, son discours laisse suggérer qu'elle a été fortement incitée à démissionner. Elle est remplacée par Mme Courchesne. C'est une ancienne ministre de l'éducation. Elle était en poste en 2010. Mme Courchesne a rencontré les différentes associations nationales hier soir. Il y a eu des discussions, mais pas de négociations. Il y a des rumeurs de loi spéciale pour forcer le retour en classe qui circulent. La loi spéciale augmenterait le montant des amendes et fixerait un périmètre autour des campus où ils seraient interdit de manifester. En ce moment, il y a un conseil des ministres qui finit à 15h00 et il doit y avoir une conférence de presse par la suite.

Il indique aussi que la FAS a envoyé un courriel important indiquant qu'elle modifiait le calendrier de la prochaine année scolaire. Le calendrier repousse le début du trimestre d'automne 2012 au 1er octobre pour permettre une reprise des cours de la session d'hiver 2012 entre le 27 août et le 1er octobre. Ça laisse beaucoup de marge de manoeuvre pour permettre aux étudiants du cégep de terminer leur session d'hiver 2012. Ça repousse la session d'automne d'un mois. La session d'hiver 2013 est repoussée de 2 semaines et celle de l'été 2013 d'une semaine. Le calendrier scolaire revient à la normale pour la session d'automne 2013.

Michael Blondin précise que le nouveau calendrier de la FAS s'applique à tous les départements, même ceux qui n'ont pas été en grève. Peu importe quand nous finissons la grève, nous recommençerons la session d'automne en octobre. La FAS dit que si nous ne sommes pas de retour en classe le 21 mai, alors nous n'aurons pas le temps de finir avant le 22 juin. Le directeur du département n'est pas d'accord et c'est lui qui prend la décision finale.

4 Grève, revendications et actions

François LAMIRANDE **propose** que l'AÉDIROUM appuie un moratoire d'un an sur la hausse des frais de scolarité comme façon de mettre fin à la crise étudiante.

Chantal Hélène DRAPEAU appuie.

Michael Blondin demande quel est le but de cette proposition, car un moratoire seul ça ne sert à rien. Quel est la suite après que nous ayons obtenu un moratoire? Il ne sera pas possible de se remobiliser dans un an.

François Lamirande dit que la plupart des gens espèrent qu'il y ait des élections et que l'enjeu soit décidé aux élections. Ça peut être pendant un an et demi pour s'assurer qu'il y ait des élections. Si la hausse revient d'ici un an, nous devrions à nouveau nous mobiliser et ne pas la laisser passer.

Marc-Élie Lapointe **propose** un amendement pour ajouter « jusqu'à la fin des états généraux » à la place d'un an.

François Thibault appuie.

François Thibault demande une relecture de la proposition.

Le secrétaire d'assemblée lui relit la proposition avec l'amendement.

François Lamirande demande pourquoi nous devrions demander cela, car ce n'est pas sûr que ça arrive. Le gouvernement est froid sur le fait de tenir des états généraux. Il faut s'assurer d'avoir un moratoire.

François Thibault dit qu'il est important d'avoir un moratoire jusqu'à quelque chose ou l'annulation de la hausse. C'est pour éviter une autre grève.

Chantal Hélène DRAPEAU dit qu'un moratoire sans états généraux, ça ne donnera rien. Il faut avoir une position complète. Elle soutient que l'amendement est très pertinent.

François Thibault indique que le moratoire est envisagé avec l'espoir qu'il y ait des élections. Si les libéraux ne sont pas réélus, alors nous devrions avoir des gains, sinon il faut que ça soit au moins un enjeu électoral. Il serait important d'obtenir au moins un moratoire en attendant des élections

Marc-Olivier RICARD dit que miser tout sur des élections c'est bidon. Ce n'est pas pour cela que nous sommes en grève. Nous voulons un gel et nous sommes contre toute hausse des frais de scolarité. Des états généraux sont nécessaires à cause des questions qu'une telle décision soulève. Il faut discuter de la gestion, du lien entre les hommes politiques et l'administration des universités. Des états généraux sont nécessaires et nous sommes en droit d'en exiger. Un moratoire jusqu'aux élections, ce n'est pas suffisant. Nous ne sommes pas sûr que ça sera un parti qui nous convient qui sera élu. Juste un moratoire c'est insuffisant. Il faut faire des états généraux et remettre en question tout le système actuel.

Philippe Lamontagne est d'accord avec l'intervenant précédant. Le but est d'avoir une réflexion de fond. La réflexion ne sera pas effectuée si c'est seulement un enjeu électoral. Il n'y a pas de réflexion possible sur des enjeux importants dans une campagne électorale. Ça prend des états généraux. Si le gouvernement n'aime pas le mot alors nous pouvons utiliser un autre mot.

Éric LARSEN demande quelle est la différence entre un moratoire et des états généraux.

Marc-Olivier RICARD explique qu'un moratoire dirait que pendant un an nous n'appliquons pas la hausse. Il explique également la définition des états généraux.

François Thibault dit que pour ce qui est des états généraux contre le moratoire, ça va se passer cet été. Jean Charest va dire que la hausse est nécessaire et nous aurons fait la grève pour rien. Personnellement, pendant une élection, il ne semble pas légitime de faire la grève pour demander la gratuité scolaire.

Michael Blondin se demande si les Québécois vont voter pour un parti politique en se basant seulement sur l'éducation. Ça l'inquiète que nous nous en remettions totalement à des élections.

Marc-Olivier RICARD précise que cet enjeu sera perdu au travers de plusieurs autres enjeux durant des élections. Ce n'est pas comme cela que nous allons gagner nos positions. La pensée électoraliste est une erreur.

François Thibault indique que s'il y a des élections, alors il y a une bonne chance que le PQ gagne et que c'est notre meilleure chance de bloquer la hausse.

Michael Blondin dit qu'il ne croit pas que la population est principalement contre la hausse. Il a l'impression qu'il y a noyau dur pour et contre. Il ne veut pas prendre cette prémisse.

François Thibault rappelle qu'un sondage n'est pas un référendum.

Marc-Olivier RICARD dit que les gens qui se positionnent n'ont peut-être pas toutes les informations nécessaires pour faire un choix éclairé. Il est important que les gens puissent s'informer sur cet enjeu.

Un membre demande le vote.

D'ammender pour ajouter « jusqu'à la fin des états généraux » à la place "d'un an."

Adopté à majorité.

Pour: 32, Contre: 1, Abstention: 5.

Michael Blondin **propose** un amendement pour ajouter "sur toutes modifications des frais de scolarité" après "moratoire" et et de changer "sur la hausse des frais de scolarité" par "sur l'éducation post secondaire"

après "états généraux".

Pierre Blanchet appuie.

Paul RAYMOND ROBICHAUD ne comprend pas toutes les modifications, car il est contre un moratoire sur la baisse des frais.

Michael Blondin dit que nous avons spécifié, car nous ne l'avions pas fait. Le règlement sur les FIO arrive à sa fin. Nous devons être prêts à faire un compromis avec le gouvernement.

François Thibault dit qu'il ne faudrait pas écrire 'frais étudiant'.

Michael BLONDIN indique que les frais correspondent à l'ensemble des choses que les étudiants ont à payer.

D'ammender pour ajouter "sur toutes modifications des frais de scolarité" après "moratoire" et et de changer "sur la hausse des frais de scolarité" par "sur l'éducation post secondaire" après "états généraux".

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Alessandro Sordoni demande s'il a été pris en considération la possibilité de proposer un référendum sur la hausse des frais de scolarité au lieu de déclencher des élections pour faire participer l'ensemble de la population au débat. Nous appuyons l'idée d'un moratoire donc s'il nous le donne, alors nous devons accepter. Les élections sont potentiellement loin et nous pouvons être oubliés d'ici là. Alors que si nous appuyons l'idée d'un référendum, nous pourrions régler cela plus vite et obtenir un gel des frais de scolarité plus rapidement.

Marc-Olivier RICARD demande le vote.

Que l'AÉDIROUM appuie un moratoire sur toute modification des frais de scolarité jusqu'à la fin d'états généraux sur l'éducation postsecondaire comme façon de mettre fin à la crise étudiante.

Adoptée à majorité. Pour : 31, Contre : 4, Abstentions : 2.

Paul RAYMOND ROBICHAUD **propose** que l'AÉDIROUM cesse la grève.

Benjamin ROBICHAUD appuie.

Marc-Olivier RICARD demande au proposeur pourquoi nous devrions approuver sa proposition.

Paul RAYMOND ROBICHAUD répond que c'est parce qu'il y a plein de monde qui en souffre et que la meilleure façon de battre les libéraux, c'est lors des élections.

Chantal Hélène DRAPEAU indique que pour les étudiants en coop, il serait possible d'obtenir des arrangements, donc ce n'est pas problématique à court terme. Pour ce qui est de perdre de l'argent, elle en convient, mais le gouvernement risque d'hypothéquer le futur des générations d'étudiantes.

Jean-Philippe RAYMOND demande quelle est la proportion des gens qui suivent des cours d'été.

Michael BLONDIN dit qu'il n'a pas de chiffre exact, mais que ça représente à peu près 35 personnes.

Procès verbal de l'AG du 16 mai 2012

AÉDIROUM 16-05-2012

Frédéric Miron Secrétaire

Jean-Philippe RAYMOND demande à toute l'assemblée quel est le rapport de force de la grève, compte tenu de l'annonce du doyen.

Samuel Ranellucci demande des précisions sur l'annonce du doyen.

Michael Blondin répète ce qui a été dit plus tôt.

Hughes Perrault demande à l'exécutif à partir de quel moment les cours d'été sont sujets à l'annulation.

Michael BLONDIN répond que la majorité des départements ont annulé leur session d'été. Nous la gardons en vie sur le respirateur artificiel. Ca dépend des professeurs et de leurs disponibilités.

Michael Blondin dit qu'il se sent revenu à l'époque de Duplessis, à cause des commentaires dans les journaux. Si une loi spéciale est demandée, alors il sera fâché. Dans ces circonstances, la résistance devient un droit.

Chantal Hélène Drapeau propose le vote secret sur la proposition.

Michael BLONDIN appuie.

Alessandro Sordoni demande le vote.

Que le vote sur la proposition soit un vote secret

Adopté à majorité.

Pour: 23, Contre: 11, Abstention: 6.

Paul Raymond Robichaud et Michael Blondin sont choisis comme scrutateurs.

Que l'AÉDIROUM cesse la grève.

Battue à majorité. Pour : 7, Contre : 34, Abstention : 1.

Marc-Olivier RICARD souhaite parler de l'aspect de judiciarisation du conflit. Il est déçu par les injonctions et il parle du spectre de la loi spéciale. Il parle des gens qui sont présumés coupables et traités de terrorismes. Ces gens sont détenus sous des lois d'antiterrorisme qui ont été conçues après le 11 septembre. Il condamne le fait de traiter les activistes comme des terroristes. Il **propose** que l'AÉDIROUM exige l'armistice pour toutes personnes ayant été arrêtées parce qu'elle posait des gestes politiques.

Robin MILOSZ appuie.

François Thibault dit que l'ancienne personne responsable des mesures criminelles a dit que lors de la conception des lois antiterroristes, il voulait enlever la mention de tout acte politique.

Marc-Élie LAPOINTE demande de décrire ce qu'est un acte politique.

Marc-Olivier RICARD répond qu'il ne le sait pas.

Marc-Élie LAPOINTE indique que pour comprendre le but, il souhaite que nous demandions que l'amnistie soit d'oublier tout concernant les actes illégaux.

Nicolas Clément dit que les manifestants sont considérés comme étant pacifiques et que ceux qui sont arrêtés sont des casseurs.

Chantal Hélène DRAPEAU demande une énumération des actes qui ont mené à des arrestations, mais qui n'ont pas mené à de la casse.

Marc-Olivier RICARD dit qu'il y a eu 19 arrestations pour avoir bloqué le pont Jacques-Cartier, d'autres arrestations pour des gens qui ont mis présumément des fumigènes dans le métro. Il y a également eu des arrestations de masse. Il dit qu'il y a surement des casseurs parmi toutes ces personnes arrêtées. Le conflit s'est envenimé. Ce sont des actes politiques. Ce sont des gestes et des actions précises. Nous sommes dans la CLASSE qui prône le syndicalisme de combat. Ces actes ne comprennent pas les actes gratuits.

Chantal Hélène Drapeau dit que ça ne concerne pas les casseurs. Nous demandons l'amnistie pour ceux qui sont arrêtés violemment sans raison.

Pierre DESCHÊNES indique que pour ceux qui ont envoyé les bombes dans le métro, il dit qu'en 2008, il était indiqué sur les bouches de ventilation qu'il fallait 80 secondes pour évacuer la fumée. Il y a eu beaucoup de désinformations dans les derniers jours.

Robin MILOSZ propose un amendement pour ajouter 'dans le contexte du conflit étudiant'.

Paul RAYMOND ROBICHAUD appuie.

D'ammender pour ajouter 'dans le contexte du conflit étudiant'. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Dong-Pivoine Van tient à préciser à l'assemblée que concernant l'intervention dans le métro, elle a une amie qui travaille au service d'incendie et elle lui a dit que la ventilation n'était pas adaptée pour ventiler des bombes fumigènes. Le système de ventilation est fait pour ventiler les vapeurs de soudures et non une grande quantité de fumée.

Marc-Antoine DESJARDINS invite les membres à préciser le sujet. Il n'est pas à l'aise avec la proposition actuelle. Concernant les accusations de terrorisme, les chefs d'accusation pour des actes de terrorisme sont moins pires que des chefs d'accusation pour méfait. La peine pour un acte de terrorisme est de 5 ans, contre 10 ans pour un méfait. Il invite à clarifier la proposition.

Philippe Lamontagne propose un amendement pour remplacer 'politique' par 'de perturbations'.

Marc-Antoine Desjarding appuie.

Marc-Élie Lapointe **propose** un sous-amendement pour rajouter 'non-violentes' après 'perturbations'. Marc-Antoine Desjardins **appuie.**

Michael Blondin demande si bloquer l'entrée d'un édifice correspond à de la violence.

Marc-Élie LAPOINTE dit que si nous sommes attaqués et que nous nous défendons, alors ce n'est pas de la violence.

Philippe Lamontagne dit que de la perturbation n'est pas de la violence. Piqueter, envoyer des fumigènes, bloquer des bâtiments, ce n'est pas de la violence, mais ce sont des actions de perturbations.

Marc-Élie LAPOINTE trouve l'amendement plus clair ainsi et il ne trouve pas justifiable d'amnistier les actes de casse.

Michael BLONDIN a l'impression que les arrestations qui auront lieu dans les prochains jours seront pour des gens qui auront bloqué des campus. Alors si nous disons que ce n'est pas violent, alors ce devrait être correct.

Marc-Olivier RICARD dit que le fait de bloquer un immeuble, ce n'est pas de la violence, mais de la défense lorsque la police intervient.

François Thibault demande le vote.

De sous-ammender pour ajouter 'non-violentes' après 'perturbations'.

Adopté à majorité.

Pour: 13, Contre: 11, Abstentions: 15.

Michael Blondin cite un article de la presse parlant d'une attaque en 2000. Il indique également que le professeur qui a été arrêté hier est accusé de méfait. C'est un enseignant de l'UQO. Il y a un autobus qui se dirigeait vers Victoriaville hier qui a été arrêté préventivement. Trois autres autobus ont été arrêtés en revenant de Victoriaville.

François Thibault dit que pour la police, il y a la déontologie et le gouvernement qui approuvent leurs agissements. Il y a une force inégale entre les deux parties.

Michael BLONDIN demande le vote.

D'ammender pour remplacer 'politique' par 'de perturbations non-violentes'.

Adopté à majorité

Pour: 15, Contre: 6, Abstentions: 16.

Marc-Olivier RICARD dit que même si les pouvoirs sont séparés entre le politique et le législatif, les gens emprisonnés en ce moment peuvent être considérés comme des prisonniers politiques. Il y en a dans le monde pour qui nous nous battons pour leur libération. C'est symbolique, mais ça pourrait être une solution de sorties de crise.

Que l'AÉDIROUM exige l'armistice pour toutes personnes ayant été arrêtées parce qu'elle posait des gestes de perturbations non-violentes dans le contexte du conflit étudiant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CLASSE et ASSE

5

Michael Blondin fait son rapport. Le congrès a surtout parlé d'actions et de manifestations. La CLASSE ne voit plus le bout du conflit étudiant. Ils font donc des plans d'actions mensuelles. Le plan d'action comprend autant des manifestations familiales, que des manifestations de blocage général. Il présente les différentes propositions qui ont été faites durant le congrès. Il présente également les conditions d'adhésion à l'ASSÉ.

Jean-Philippe Gagné entre dans la salle.

Marc-Élie Lapointe demande à Michael Blondin des précisions sur ce qui va se passer le 22 mai. Michael Blondin lui répond.

Procès verbal de l'AG du 16 mai 2012

AÉDIROUM 16-05-2012

Frédéric Miron Secrétaire

François Thibault voudrait que l'assemblée se positionne sur une des positions en dépôt de la CLASSE. Soit que la CLASSE organise une campagne d'éducation populaire sur la gratuité scolaire, sur les sources de financement des universités et sur la tarification et privatisation des services publics.

Marc-Antoine DESJARDINS demande à Blondin s'il y a eu des discussions pour savoir si le port du masque de ninja serait permis par le règlement municipal qui n'est pas encore passé.

Michael BLONDIN répond que le casque et le masque de ninja seront visés par le règlement.

Sébastien LAVOIE-COURCHESNE **propose** que l'AÉDIROUM s'engage à tenir un référendum sur la question de l'AÉDIROUM à l'ASSÉ avant le 22 juin 2012.

Chantal Hélène DRAPEAU appuie.

Fabrizio Gotti demande quels sont les avantages de s'affilier.

Michael BLONDIN tente d'être neutre. Nous pouvons avoir une double affiliation. Un avantage est que nous aurons une voix dans deux associations nationales. L'ASSÉ est plus combative et la FEUQ est plus axée sur le lobbying. L'ASSÉ est toujours en combat. À l'ASSÉ, c'est mal vu une association qui prend des positions sans demander l'avis de ses membres à leur sujet. À l'AÉDIROUM, nous tentons le plus possible de nous positionner seulement sur les propositions dont nous avons des mandats.

François Thibault demande si le point négatif est petit ou gros par rapport aux avantages.

Michael Blondin considère que c'est peu.

Éric LARSEN demande des précisions sur le fait que l'ASSÉ est plus axée sur la démocratie directe et représentative.

Michael BLONDIN lui répond.

François Lamirande dit que nous sommes en grève et que c'est l'été. Il ne sait pas si c'est le bon moment pour le demander. C'est un gros changement. Nous devrions attendre à l'automne.

Chantal Hélène DRAPEAU indique qu'honnêtement, au niveau de la participation, nous avons actuellement les taux les plus élevés en assemblée générale. Même si nous transmettons l'information par courriel et en assemblée générale à l'automne, il y aura moins de personnes dans cette assemblée générale que maintenant. C'est plus pertinent d'en parler maintenant que plus tard.

Fabrizio Gotti indique qu'il y a une position de non-ingérence du privé à l'ASSÉ, or son laboratoire est principalement financé par le privé.

Jean-Philippe RAYMOND demande pourquoi nous devrions la joindre, si les membres s'en foutent de l'ASSÉ.

Emmanuel Bengio demande pourquoi nous devrions la joindre, si nous croyons que les membres ne seraient pas en accord à l'automne pour la joindre.

Michael Blondin explique que c'est faisable au niveau technique de joindre l'ASSÉ.

Marc-Olivier RICARD trouve que le 22 juin c'est tôt. Personnellement, il adhérerait à l'ASSÉ. C'est une position idéologique qui peut amener des contradictions, comme le financement des labos par le privé. C'est une association qui fonctionne avec le principe de démocratie directe. Il faudrait avoir une bonne campagne d'information. Il estime qu'en septembre ou en octobre serait un meilleur moment afin d'avoir une vraie campagne avec un vrai impact. Si nous joignons l'ASSÉ, alors il faut être prêt à s'impliquer. Pour que cette décision ait un vrai impact, il faudrait la prendre durant une session régulière.

Jean-Philippe Gagné dit que nous ne savons pas ce qui va arriver avec le conflit étudiant. Nous ignorons ce qui va se passer dans un mois. Il ne voit pas pourquoi nous devrions nous presser.

Procès verbal de l'AG du 16 mai 2012

AÉDIROUM 16-05-2012

Frédéric Miron Secrétaire

Éric LARSEN demande si c'est possible d'amener le dossier à l'ASSÉ et de le nuancer. Il explique que son laboratoire est financé par le privé, mais il promeut le web gratuit.

Philippe Lamontagne répond que, oui, nous pouvons l'amener à l'ASSÉ. Il y a une vision duale là-bas que la recherche fondamentale est bonne et que la recherche pratique c'est pour le profit commercial.

Marc-Antoine Desjardins propose un ammendement pour remplacer 'avamt le 22 juin 2012' par 'durant la session d'automne 2012'.

Emmanuel Bengio appuie.

Chantal Hélène DRAPEAU demande le vote.

D'ammender pour remplacer '22 juin' par 'durant la session d'automne 2012'.

Adopté à majorité

Pour: 14, Contre: 4, Abstentions: 15.

Michael Blondin demande quel serait le budget de campagne et les autres modalités, si nous devions faire des actions durant l'été. Il demande si nous devons les décider maintenant ou pas. Il souhaite savoir si nous devons décider de cela en assemblée générale ou si c'est l'exécutif qui décide.

François LAMIRANDE indique que ça devrait être décidé dans une assemblée générale cet automne. Ça devrait être décidé à ce moment-là. Nous devrions commencer à planifier maintenant pour être prêts à l'automne.

Paul RAYMOND ROBICHAUD demande le vote.

Que l'AÉDIROUM s'engage à tenir un référendum sur la question de l'affiliation de l'AÉDIROUM à l'ASSÉ durant la session d'automne 2012.

Adoptée à majorité Pour: 24, Contre: 2, Abstentions: 6.

François Thibault propose que la CLASSE organise une campagne d'éducation populaire sur la gratuité scolaire, sur les sources de financement des universités et sur la tarification et privatisation des services publics.

Pierre Deschênes appuie.

Marc-Olivier RICARD trouve cela intéressant. Ca rejoint ce dont nous parlions avec les états généraux. Ca donnerait des outils de plus pour la population. C'est une bonne chose.

François LAMIRANDE demande pourquoi la proposition a été mise en dépôt au congrès.

Philippe Lamontagne indique que la raison pour laquelle beaucoup de choses sont mises en dépôt est qu'il y a plus d'abstentions que de vote pour ou contre et souvent c'est mis en dépôt pour permettre de consulter les membres.

Que la CLASSE organise une campagne d'éducation populaire sur la gratuité scolaire, sur les sources de financement des universités et sur la tarification et privatisation des services publics.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Paul RAYMOND ROBICHAUD demande la constatation du quorum.

L'assemblée est levée.

- 6 FAÉCUM
- 7 Varia
- 8 Fermeture